

**Mairie  
D'Availles en Châtellerault  
86530**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU VINGT-CINQ JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin à 20H00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VASLIN Jean-Denis, Maire.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 juin 2019**

**PRESENTS** : Mrs VASLIN, BARBOT, CLUZEL, TREMEL, LARDEAU, LEDOUX, Mmes SUCHAIRE, VASLIN, LORRAIN, JAHAN, ROUGIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Mr BIOTTEAU (donne pouvoir à Mr VASLIN), Mr CAILLAUD (donne pouvoir à Mr TREMEL), Mme ZEARO (donne pouvoir à Mr BARBOT), Mr BIET (donne pouvoir à Mr LEDOUX), Mr ARNAULT.

**ABSENTS** : Mmes GERBEAUX, RIGAUD, GAGNEUX.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LORRAIN

Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal du 27 mai 2019 :

Sans observation

Avec observation

*Délibération n° 43/2019*

**ACQUISITION TERRAINS MONSIEUR DUMOULIN A PRINÇAY**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur DUMOULIN François qui propose de vendre à la commune deux parcelles situées à Prinçay. La parcelle où se situe l'aire de pique-nique ainsi que celle devant le presbytère. Elles sont depuis plusieurs années entretenues par la commune.

Ces parcelles sont cadastrées section AL 498 pour une contenance de 3 a 32 ca et AL 499 pour une contenance de 5 a et 78 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir les parcelles citées ci-dessus et appartement à Monsieur DUMOULIN pour la somme de 4000 € /HA ;
- Charge le cabinet AGEA, Géomètre-expert, de faire le bornage ;
- Charge Me TARTE, Notaire à Châtellerault, d'établir l'acte ;
- Autorise Le Maire à signer l'acte d'acquisition.

*Délibération n° 44/2019*

### **ACQUISITION TERRAINS POUR RESERVE FONCIERE AUX PETITES RIVIERES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet pour la commune d'acquérir des terrains aux Petites Rivières en vue d'une réserve foncière. Il convient d'inclure l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE 115 pour une contenance de 395 m<sup>2</sup> pour la somme de 4000 €/HA.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de cette dite parcelle et donne tous pouvoirs au Maire pour faire établir l'acte chez Maître TARTE, Notaire à Châtellerault, et l'autorise à le signer.

*Délibération n° 45/2019*

### **TRAVAUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG : PLAN FINANCEMENT ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC GRAND CHATELLERAULT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 4 janvier 2018 concernant le projet d'aménagement d'une parcelle de 1100 m<sup>2</sup> en parking. Ce dossier avait été instruit en 2018 et nous avons sollicité les subventions de l'Etat à hauteur de 11 500 et le contrat de ruralité qui n'avait pas été retenu.

Pour financer cette réalisation d'un montant de 45 000 € HT, nous avons sollicité cette année le Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault à hauteur de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote de 1 Contre, 2 Abs, et 12 Pour :

- Approuve le plan de financement suivant :
  - Etat DSIL 11 500
  - Fonds de concours CAGC 15 000
  - Autofinancement 18 500.
- Sollicite les subventions auprès de l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault.
- Autorise le Maire à signer la convention avec Grand Châtellerault ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Délibération n° 46/2019*

### **ENQUETE PUBLIQUE : AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE DE PRELEVEMENT D'EAU – AVIS A DONNER**

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal qu'une enquête publique aura lieu du mardi 11 juin au vendredi 12 juillet concernant une demande d'autorisation pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le bassin Vienne Aval déposée par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Vienne.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-12 du Code de l'Environnement, la commune d'Availles en Châtellerault se trouvant dans le périmètre de l'OUGC Vienne, son conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette enquête publique.

Après examen du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal n'émet aucune observation en plus de celles déjà émises par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale concernant cette enquête publique.

## **BUDGET COMMUNAL DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire explique que la Trésorerie du Pays Châtelleraudais a versé sur le compte de la commune en 2017 un remboursement de l'ASP (Agence Service et Paiement) à tort d'un montant de 4783,33€. Cette somme était pour la commune de THURÉ. Il convient de régulariser et de prendre la décision modificative suivante : prélever la somme sur le compte 022 (dépenses imprévus) pour la verser au compte 673 (titres annulés). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Délibération n° 48/2019

## **PROJET OFFRE DE SANTE : NOUVELLES SOLLICITATIONS DE PROFESSIONNELS, ETUDE DE FAISABILITE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'un professionnel pour la création d'un cabinet dentaire à l'emplacement libre entre le cabinet médical actuel et la poste actuelle.

Ce projet est considéré de même nature que le projet « Maison de santé au public » par les services de l'Etat ; et par conséquent peut être financé par le budget annexe « Maison de santé » déjà en place.

Dans ce cadre, le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de lancer l'étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment et pour solliciter les subventions auprès des financeurs habituels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer l'étude de faisabilité et sollicite les subventions auprès des financeurs.

## **VŒU PRÉSENTANT LES PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ**

Le document fût transmis par mail aux membres du Conseil Municipal afin de pouvoir l'étudier. Après débat, le Conseil Municipal décide par un vote de 1 Contre, 2 Pour et 12 Abs de ne pas envoyer le vœu.

### **Questions diverses**

Lutte contre le frelon asiatique : Monsieur Le Maire informe que l'action proposée par l'agglo et la Maison des Abeilles et de la Nature a permis de piéger 350 frelons sur la commune.

Monsieur Barbot fait un point sur les finances de la commune. Un power point est diffusé lors de la séance au Conseil Municipal. L'état des finances est stable. Les demandes de subvention sont en cours.

Monsieur LARDEAU fait un compte rendu de la réunion de SOREGIES.

Madame SUCHAIRE fait un compte rendu de la kermesse de l'école, beaucoup de monde de 14h00 à 19h00, fête très réussie.

Madame VASLIN a rencontré un couple pour le commerce, le rendez-vous sera fixé dans le mois de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.